



Observatoire Européen du Plurilinguisme

Assises Européennes du Plurilinguisme – 2005-2019

Les soussignés

ont convenu de soutenir les principes fondamentaux de

La Charte Européenne du Plurilinguisme

- Le plurilinguisme est inséparable de l'affirmation d'une Europe politique,
- La diversité des langues assure la pluralité et la richesse des représentations,
- Le plurilinguisme est une liberté,
- Le plurilinguisme est un moyen d'affirmer la pérennité des entités nationales, lieux privilégiés d'exercice de la citoyenneté,
- Le plurilinguisme est une source fondamentale du sentiment de citoyenneté européenne,
- Le plurilinguisme est une des réponses au « choc des civilisations » et aux diverses formes d'hégémonie politique, culturelle et économique,
- Le plurilinguisme est un élément essentiel de l'innovation scientifique,
- Le droit à la langue et à la diversité linguistique et culturelle ne se divise pas,
- Le plurilinguisme est un gage de progrès économique dans un monde pacifié,
- Tout travailleur doit avoir le droit de travailler dans la langue du pays où il vit,
- Les systèmes éducatifs doivent offrir une éducation plurilingue,
- Les médias doivent permettre l'expression des cultures multiples.

Nom	Prénom	Profession	Pays	Signature	Adresse mèl (facultatif)

A renvoyer à l'adresse ci-dessous.



O E P
3 rue Segond, 94300, Vincennes France -
<https://www.observatoireplurilinguisme.eu>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu
Mobile : 33 (0)6 35 28 12 26
SIRET : 483 449 377 00017

